

210C0883
FR0006807004-OP017-RO06

9 septembre 2010

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

(Euronext Paris)

- 1 - Le 8 septembre 2010, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE (ci-après APRR), déposée par la Société Générale, agissant pour le compte de la société Eiffarie (cf. Décision & Information 210C0881 du 8 septembre 2010).

La note d'information conjointe des sociétés Eiffarie et APRR (visa n°10-306 du 7 septembre 2010) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **10 au 23 septembre 2010 inclus**.

SG Securities (Paris) SAS se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Eiffarie, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre (soit 54,16 € par action APRR) visant 4 481 677 actions APRR (cf. D&I 210C0881 précitée). Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Le retrait obligatoire interviendra le **24 septembre 2010**.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres APRR (articles 231-38 à 231-43 et 237-12 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur ces titres (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.